



[1]

La Mairie de quartier, **labellisée France Services**, est un service de proximité et d'accueil qui répond aux besoins quotidiens des habitants en matière de démarches administratives. Il est également possible d'effectuer des inscriptions scolaires et périscolaires sur place et d'accéder à des permanences de services publics.

Services :

- démarches administratives : inscription et changement d'adresse sur les listes électorales, attestation d'accueil, recensement citoyen, demande de duplicata du livret de famille, demande d'extrait ou de copie intégrales d'actes d'état civil, inscriptions scolaires et périscolaires ;
- accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires* ;
- mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires* ;
- identification des situations individuelles nécessitant d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires*.

* ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, DGFIP, La Poste, Caisse Nationale Assurance Maladie (CNAM), Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), MSA et CAF.

Permanences :

Le Point Justice :

Un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation. C'est un service entièrement gratuit d'aide, d'accompagnement et de médiation avec les services publics ou associatifs, en cas de difficultés administratives, juridiques, d'endettement, de santé...

Le Point accès au Droit délivre aussi des bons de consultation (sous conditions de ressources) et des bons d'aide aux victimes qui permettent d'obtenir un conseil gratuit auprès d'un avocat.

- Le Délégué du Défenseur des droits : jeudi de 9h à 11h (sur rendez-vous au 03 26 55 76 60)
- Les conciliateurs de justice : le lundi et le mardi de 9h30 à 12, le jeudi de 14h à 17h (sur rendez-vous au 03 26 55 76 60)
- Le Mouvement d'Action et de Réflexion pour l'accueil et l'insertion Sociale - le MARS : sur rendez-vous au 03 26 55

Contact:

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

En images:



[3]

Mots clés [services municipaux](#) [4]

:

76 60

- L'Union Départementale des Associations Familiales - UDAF

- Permanences d'avocats - CDAD : le lundi de 9h à 12h (sur rendez-vous au 03 26 55 76 60)

- Médiateur du CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit) : le 3e vendredi de chaque mois de 9h à 12h (sur rendez-vous au 03 26 55 76 60)

- Le collectif interculturel d'accompagnement de migrants - CIAM : le lundi de 14h30 à 16h30 (sur rendez-vous au 03 26 55 76 60)

- Confédération Locale du Cadre de Vie - CLCV : lundi de 18h à 19h (sur rendez-vous au 03 26 51 09 11)

- L'Association d'Accompagnement Educatif de la Marne - AAEM : le 1er mercredi de chaque mois de 14h à 16h30 (sur rendez-vous au 03 26 55 76 60)

- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale APF (Association des Paralysés de France) : une fois par mois, le vendredi de 14h à 16h30 (sur rendez-vous au 03 26 55 76 60)

- L'écrivain public : le mercredi de 9h à 12h (sur rendez-vous au 03 26 55 76 60)

- L'écrivain public numérique : le lundi matin et jeudi après-midi (sur rendez-vous au 03 26 55 76 60)

Emploi / Formation :

- Le Point Information Emploi : un service proposé par la Mairie de Quartier grâce à une convention de partenariat avec le Pôle Emploi. Il propose une aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, sur rendez-vous, une aide à l'utilisation du site internet, la diffusion d'informations d'ordre général émanant de Pôle emploi.

- La Mission Locale : les mardis de 9h à 12h (sur rendez-vous au 03 26 55 73 00)

- CIRFA - Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de la Marne : le lundi de 14h30 à 16h (sur rendez-vous au 03 51 42 41 00)

La Mairie de quartier, c'est aussi :

- **Une salle polyvalente** (salle Odile-Kopp)
- **Des services numériques** : accès libre à 2 postes informatique et à la connexion internet, impression et / ou photocopie gratuite de documents en lien avec l'emploi ou la scolarité

Les permanences des élus (sur rendez-vous au 03 26 55 76 60) :

- Ahmed HMAM, Adjoint au Maire chargé de la Vie des quartiers, de la Citoyenneté et de la Vie associative
- Abida Charif, Conseillère Municipale et Conseillère Communautaire déléguée à la Cohésion sociale et urbaine
- Marie-Claude Bilbor, conseillère municipale déléguée au Handicap

1, avenue de Middelkerke

51200

Epernay

03 26 55 76 60

mairie.quartier@ville-epernay.fr ^[2]

Source URL: <https://www.epernay.fr/equipement-service-municipal/mairie-de-quartier>

Liens

[1] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/equipement/mairie_de_quartier.png

[2] <mailto:mairie.quartier@ville-epernay.fr>

[3] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/galerie/logo_france_services.png

[4] <https://www.epernay.fr/etiquettes/services-municipaux>